



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 25338

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les incertitudes du projet de loi de décentralisation sur la question de savoir dans quelles conditions les dispositifs de formation dépendant de l'éducation nationale seront transférés aux régions.

Texte de la réponse

Le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires prévoit dans son article 12 le transfert aux régions des centres de formation d'apprentis à recrutement national. Le ministère de l'éducation nationale ayant déjà engagé, dès 2007, un mouvement de régionalisation des centres de formation d'apprentis (CFA), il ne reste à ce jour que deux centres de formation d'apprentis à recrutement national : le CFA à recrutement national des compagnons du devoir et du tour de France (AOCDTF), présent sous forme d'antennes dans 4 régions (Bourgogne, en cours de régionalisation, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Franche-Comté) et le CFA des métiers de la musique (ITEMM) situé dans la région Pays de la Loire. Le premier CFA est placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, le second sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale. Le projet de loi susmentionné a pour objet d'achever le mouvement de régionalisation des CFA engagé par le ministère de l'éducation nationale. Ainsi, les deux derniers CFA à recrutement national et financés par l'Etat au travers du compte d'affectation spéciale « financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » seront transférés aux régions. De plus, le projet de loi consacre au profit des régions une compétence pleine et entière puisqu'elles seules pourront créer un CFA, dans le cadre de leur politique régionale dédiée à l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25338

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4685

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6991